

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans  
les MRC des Basques et de Rimouski-  
Neigette 6211-24-085



**Association pour la protection du Lac St-Mathieu (APLSM)**

C.P. 805, St-Mathieu-de-Rieux (Québec) G0L 3T0

**MÉMOIRE AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT (BAPE)  
EN RELATION AVEC LE PROJET DE PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU**

PRÉSENTÉ PAR L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC ST-MATHIEU (APLSM)

PRÉSENTÉ PAR M. ROGER MARTIN

**OCTOBRE 2015**

## 1. ASSOCIATION DE PROTECTION DU LAC ST-MATHIEU

L'association pour la Protection du Lac St-Mathieu (APLSM) est un organisme voué à la protection du Lac St-Mathieu et du Petit Lac St-Mathieu. Le Lac St-Mathieu est situé à St-Mathieu-de-Rieux dans la MRC des Basques. L'APLSM est une petite association de bénévoles qui a à cœur de préserver le lac en santé et ses paysages naturels. L'APLSM fait son travail avec très peu de moyens et n'a qu'un pouvoir de recommandation auprès des résidents, du conseil municipal et des autres organismes. Dans le cas qui nous préoccupe, le parc éolien Nicolas-Riou, nous faisons face à des organisations qui sont très bien structurées et ont énormément de moyens financiers, humains et juridiques.

L'association représente les intérêts des propriétaires des 300 chalets et résidences bâtis sur les rives du Lac St-Mathieu. Une cotisation volontaire annuelle de 20 \$ est demandée aux personnes désirant adhérer à l'association et parmi ces 300 résidents, une centaine en est membre.

L'organisme existe depuis la fin des années 1970 et a été créé à l'époque par un groupe de citoyens ayant à cœur la sauvegarde du lac et son environnement naturel. À l'origine, l'organisme s'appelait l'Association des propriétaires de chalets du Lac St-Mathieu.

Depuis sa création, l'APLSM travaille avec la municipalité et le milieu pour stimuler la conservation, la protection de la flore et de la faune afin de maintenir un environnement naturel des plus agréables. Plusieurs activités sont organisées afin de diagnostiquer les différents maux affectant le lac et suggérer les correctifs nécessaires. L'APLSM intervient auprès des riverains en leur distribuant de l'information pertinente et des outils pour conserver le lac en santé.

Les riverains du Lac St-Mathieu doivent faire face à de nombreux enjeux. Nous pensons à l'état du Lac, qui bien que stable, est dans une phase de transition oligo-mésotrophe<sup>1</sup>. Cela signifie, que le Lac St-Mathieu commence à se dégrader prématurément. C'est pourquoi l'APLSM fait plusieurs prélèvements et analyses au cours de l'année afin de s'assurer de suivre son évolution. L'APLSM aide aussi les riverains dans leurs efforts de végétalisation des berges. Chaque année, des arbustes et conseils sont distribués. La pression sur le lac devient de plus en plus forte avec une présence des riverains sur 3 ou 4 saisons, plusieurs résidences permanentes et un nombre

---

<sup>1</sup> [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rsvl/2014/Saint-Mathieu%20Lac\\_681\\_2014\\_SA\\_SU.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rsvl/2014/Saint-Mathieu%20Lac_681_2014_SA_SU.pdf)

important de bateaux de plaisance. C'est pourquoi l'association est vigilante sur cet aspect. Des efforts ont été faits les dernières années afin que les riverains se conforment à la réglementation en ce qui concerne les installations pour le traitement des eaux usées.

L'autre volet de la mission de l'APLSM vise à préserver et bonifier la valeur foncière des résidences afin d'en faire un milieu propice à l'investissement. Pour ce faire, l'APLSM s'est donnée comme mission de représenter et concilier les intérêts de tous les riverains et villégiateurs du lac auprès des organismes municipaux et gouvernementaux.

## **2. L'ÉTAT ET LES ENJEUX RELIÉS AU LAC ST-MATHIEU**

St-Mathieu-de-Rioux est un petit village d'environ 700 habitants. Durant la période estivale de mai à septembre, l'activité autour du lac et dans les campings augmente de façon assez importante, faisant augmenter la population non résidente. Il est connu que les municipalités de la MRC des Basques sont en phase de dévitalisation à des degrés différents. La seule municipalité qui ne connaît pas cette dévitalisation est St-Mathieu-de-Rioux et c'est son lac et ses paysages qui en sont les principaux responsables. Les gens viennent s'y établir pour ces raisons, sans cela St-Mathieu-de-Rioux se classerait parmi les autres municipalités en phase de dévitalisation. Les statistiques obtenues, par l'ancien inspecteur de la MRC, M. Michel Thibodeau, démontrent le nombre important des permis de construction et de rénovation de 10 000 \$ et plus. Pour les années 2012, 2013 et 2014, la municipalité de St-Mathieu-de-Rioux a accordé aux propriétaires 72 permis au lac, 26 au village et 17 dans les rangs. Ces constructions ou rénovations viennent augmenter la valeur des propriétés et par le fait même augmenter les revenus en taxes foncières pour la municipalité. Le promoteur du projet Nicolas-Riou présente cinq éoliennes visibles du Lac et ne peut faire la démonstration d'une garantie aux résidents du Lac St-Mathieu leur assurant la conservation de la pleine valeur foncière de leurs propriétés.

La municipalité de St-Mathieu-de-Rioux peut continuer son développement et contrer la vague de dévitalisation qui touche plusieurs municipalités dans les Basques, grâce aux taxes perçues sur les chalets et les résidences permanentes de plus en plus nombreuses. De plus, l'implantation de deux campings et le développement du Parc du Mont St-Mathieu ont servi de levier et ont un impact favorable sur la valeur des propriétés.

### **3. LE PROJET NICOLAS-RIOU**

L'APLSM, par sa présidente de l'époque Mme Jacinthe Bordeleau et un de ses administrateurs, Mme Renée Riou ont rencontré des représentants du promoteur, Mme Fabiola Oribe Gilbert et M. Michel Lagacé, le 22 juin dernier. Elles ont informées le promoteur qu'elles transmettraient les informations à leurs membres lors de l'assemblée générale annuelle, qui s'est tenue le 11 juillet suivant. Suite à ces informations, et surtout apprenant que des éoliennes seraient visibles du côté nord du lac, des discussions assez animées ont eu lieu et les membres de l'APLSM ont voté unanimement une résolution allant dans le même sens que la résolution de la municipalité, à l'effet qu'aucune éolienne ou partie d'éolienne ne soit visible à partir du village de St-Mathieu-de-Rioux et des lacs (grand et petit Lac St-Mathieu). Suivant le processus et les délais requis, une lettre a été envoyée le 24 juillet dernier au Ministre demandant une audience publique, avec copie conforme à la MRC et à la municipalité. Les élus municipaux connaissaient donc la position de l'APLSM, qui en fait appuyait la position qu'ils avaient eux-mêmes prise le 4 juin 2014.

Cette demande est faite dans le but de préserver la nature bucolique du Lac St-Mathieu, et par le fait même la valeur de ses résidences, en limitant toute pollution visuelle et sonore que pourrait amener la présence d'éoliennes. St-Mathieu-de-Rioux a principalement une vocation récréo-touristique grâce notamment au lac et ses paysages. L'APLSM pense que l'attrait du Lac St-Mathieu pourrait être affecté, et par le fait même la valeur des propriétés, si des éoliennes sont visibles du Lac pour un minimum de 25 ans. Nous tenons également à souligner qu'aucune étude ne démontre un quelconque avantage socio-économique ou récréo-touristique à la présence d'éolienne dans un tel milieu. C'est pourquoi l'APLSM a entrepris cette démarche. Le préfet de la MRC des Basques énonçait dans la première partie des audiences, en répondant à une question du Commissaire sur la viabilité des éoliennes dans un milieu récréo-touristique, et s'il considérait cela comme une nuisance ou une attraction, que personnellement, lorsqu'il allait faire un tour dans la région de Matane avec sa famille, il en faisait un jeu à savoir qui serait le premier à voir une éolienne. L'APLSM est très préoccupé et doute que les éoliennes puissent bonifier l'offre récré-touristique.

Lors de la première partie des audiences, le promoteur par sa porte-parole, Mme Catherine Thomas, a insisté pour dire qu'il y avait une acceptabilité sociale du projet. Le détail du projet a été présenté publiquement à la population locale, le 9 juillet dernier et c'est à ce moment que

les oppositions au projet ont vraiment commencé. Les municipalités des Basques vont recevoir des redevances sur ce projet, même si aucune éolienne n'est présente, ni visible dans leur municipalité, alors que les citoyens de St-Mathieu-de-Rioux vont vivre à eux seuls les inconvénients. Du côté du promoteur, on aurait dû commencer par l'acceptabilité locale, avant de parler d'acceptabilité générale. M. Michel Lagacé, Préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, se dit extrêmement fier des retombées économiques qu'apportera ce projet pour la collectivité. Il parle de dix emplois créés durant la phase opération du parc, pourtant rien ne garantit que ces emplois soient occupés par des résidents locaux ou régionaux. Pour ce qui est des redevances de 150 000 \$ par année pour la municipalité, l'APLSM juge que les inconvénients liés à la visibilité des éoliennes du Lac surpassent les avantages.

Les membres de l'APLSM se sont aussi inquiétés de la justification de ce projet, dans le contexte des surplus énergétiques et de la vente à perte de l'énergie éolienne par Hydro-Québec. Nous ne sommes pas les seuls à se poser la question, puisque tout récemment les médias écrits et visuels en parlaient. Nous portons à votre attention les quelques liens suivants où vous pourrez entendre ou lire leurs propos :

- « Pire que jamais », Journal de Montréal et Québec, le 7 octobre, article de Pierre Couture (<http://www.journaldemontreal.com/2015/10/07/pire-que-jamais>);
- « Tarifs, exportation, surplus : les réponses du PDG d'Hydro-Québec », entrevue de Patrice Roy octobre 2015 de Radio-Canada, le 8 octobre 2015 (<http://www.radio-canada.ca/util/postier/suggerer-go.asp?nID=1285623>)
- « Bordel de 7 milliards », Journal de Montréal et Québec, le 10 octobre 2015, article de Pierre Couture (<http://www.journaldemontreal.com/2015/10/10/le-bordel-de-7milliards>) ;

#### **4. RECOMMANDATION**

Compte tenu qu'aucune garantie ne peut être donné à l'APLSM concernant l'impact visuel et sonore et l'impact à long terme sur la valeur des propriétés du Lac St-Mathieu et la quiétude des résidents, l'APLSM recommande qu'aucune éolienne ou partie d'éolienne ne soit visible et audible à partir du village de St-Mathieu-de-Rioux et des Lacs de St-Mathieu.

Ce mémoire a été accepté par le Conseil d'administration de l'APLSM pendant la semaine du 12 octobre 2015.

L'APLSM remercie le BAPE de son écoute de nos préoccupations par cette audience publique.